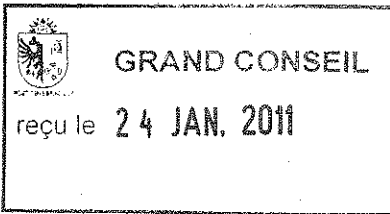




Ville de Carouge
Bureau du Conseil municipal

Place du Marché 14
1227 Carouge
Tél. 022 307 89 87
Fax 022 342 53 29
www.carouge.ch



CAROUGE

le bon côté de la ville

C 2961

GRAND CONSEIL	
Expédié le: 25.01.2011	Session GC: 10-11.2.11
Président	Deputés (100)
Correspondance GC	Bureau
Secrétariat	Chefs de groupe
Commission: travaux	
Objet: PL 10516-B	
Copie à: - M. Gautier - Mme Mahrer	

Recommandé

GRAND CONSEIL
A l'att. De M. Renaud Gautier
Président du Grand Conseil et
Mme Anne Mahrer, Présidente de la
commission des travaux
Case Postale 3970
1211 GENEVE 3

Carouge, le 21 janvier 2011

Concerne : PL 10516-B

Monsieur le Président, Madame la Présidente,

C'est avec stupeur que nous avons pris connaissance du rapport de la commission des travaux du 10 janvier 2011 concluant au préavis favorable du crédit d'investissement pour la construction et l'équipement d'un bâtiment pour la HEG et d'un parking sur le site de Battelle.

Nous avons été étonnés de ce que l'avis de la commune de Carouge résumé dans ce rapport ne corresponde pas à celui qu'elle n'a cessé d'exprimer, en particulier, dans ses courriers des 29 juillet 2008 et 6 mai 2009 au Conseil d'Etat.

En effet, la commune de Carouge a toujours défendu les intérêts de la population du quartier de la Tambourine, quartier déjà fortement densifié, en insistant sur le fait que « l'objectif initial consistant à réaliser un campus universitaire ne peut objectivement plus être obtenu sans porter gravement atteinte à la qualité de vie de ses habitants ».

Les déclarations de M. Nobs exprimées dans ce rapport ne reflètent pas clairement cette position. Du reste, notre maire ne s'y retrouve pas non plus.

Dès lors, nous tenons à vous rappeler fermement que la commune de Carouge ne souhaite pas que ce bâtiment de la HEG soit érigé avant qu'un nouveau plan localisé de quartier soit voté.

Nous souhaitons également que, forte de ces clarifications, la commission des travaux se réunisse, à nouveau afin de réétudier le dossier.

Nous sommes, bien évidemment, à votre disposition pour une audition.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le bureau du Conseil municipal
La Présidente :
Stéphanie Lammar